

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 août 2020 à 20 h 30

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11      Présents : 11      Absent : 0      Votants : 11  
Procuration : 0  
Date de convocation : 3 août 2020

Présents : Annie BORDAS - Christophe CIRETTE – Marc CLERIN – Vincent DARVES-BLANC – Michel DONDA - Jacqueline DUPENLOUP – Julie HENRY – Valérie LAUROT –Yannis NACEF – Jean Luc PLUYAUD - Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

.....

- 1. Adoption du compte rendu des Conseils Municipaux du 3 juillet 2020 et du 10 juillet 2020**  
Ils sont adoptés à l'unanimité.

- 2. Dossier diagnostic agricole**

Un dossier (incomplet : « feuille de route ») a été envoyé à la Direction départementale des Territoires le 23 juillet. Il sera examiné par un comité régional qui déterminera s'il relève de subventions. Mme Le Maire en donne le contenu. L'étude portera donc sur les deux communes de la vallée des Villards, pour :

- le bilan des investissements publics réalisés depuis 10 à 30 ans
- l'état des lieux de la vallée : cartographie des surfaces exploitées ; structures et perspectives des exploitations ; caractéristiques juridiques de la surface foncière ; cartographie des surfaces exploitables.
- les enjeux du territoire, à définir à partir des conseils municipaux
- conciliation entre les besoins et perspectives des exploitants et les enjeux du territoire : quelles actions mettre en œuvre ?

Des prestataires seront choisis pour mener cette étude, avec pour mission d'y associer pleinement, en définissant et respectant la place de chacun :

- les élus des deux conseils municipaux et de la Commission Agriculture qui sera créée au sein de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre à laquelle sont rattachées les deux communes des Villards

- les exploitants agricoles intervenant ou susceptibles d'intervenir dans la vallée des Villards, quelle que soit leur spécialisation,
- les élus de l'Association Foncière Intercommunale Saint-Colomban/Saint-Alban.

Le coût de l'étude étant estimé inférieur à 40 000 € HT, les prestataires répondront à un marché négocié, sans publicité, sur la base d'un document de consultation qui sera communiqué par mail. Leur connaissance des structures d'exploitation agricole de montagne sera un élément déterminant dans le choix des communes.

L'appel à candidatures émanera d'un groupement de commandes (St Alban et st Colomban des Villards) dont la commune de Saint-Alban sera coordonnatrice.

L'Association Foncière Pastorale Intercommunale et les éleveurs présents sur la commune seront informés du lancement de ce projet, qui vise à améliorer la situation de tous les partenaires.

Le principe du lancement d'un appel à prestataires pour réalisation d'un diagnostic agricole pour la vallée des Villards est adopté à l'unanimité, tout comme celui d'un groupement de commandes des deux communes des Villards pour ce faire (St Alban coordonnateur).

### **3. Attribution de délégation à un conseiller municipal en charge de la mise en valeur du patrimoine et des liens avec la maison du tourisme.**

Mme le Maire rappelle que la possibilité d'attribuer une seconde délégation à un conseiller municipal a été budgétisée lors du vote du budget 2020. Compte-tenu du travail important fait par Yannis Nacef (voir point suivant) elle propose que lui soit attribuée délégation pour la mise en valeur du patrimoine et les liens avec la Maison du Tourisme. Cette deuxième mission n'exclue nullement l'implication directe d'autres conseillers dans l'animation avec la Maison du Tourisme.

Accord unanime pour attribuer délégation (mise en valeur du patrimoine et liens avec la maison du tourisme), avec une indemnité de fonction de 3,5% de l'indice terminal de la fonction publique, soit 136,13 €.

### **4- Dossier sentier patrimonial des hameaux abandonnés**

Yannis Nacef présente au conseil municipal le projet de sentier patrimonial, pour la mise en valeur des hameaux abandonnés. Il projette les panneaux prévus : entrée de la piste du Bouchet le long de la RD 927, lieu-dit La Ville, entrée du Bouchet, hameau d'alpage du Mont, hameau de Bon Mollard, entrée du sentier du Rivaud (formats similaires à celui que l'association des Amis des Villards a installé au Rivaud, sauf pour l'entrée de la piste du Bouchet), plaques le long des sentiers traversant les hameaux pour les signes de la vie d'autrefois (four à pain, école, chapelle...)

La poursuite du projet et le principe de la recherche de subvention sont validés à l'unanimité.

### **5- Points d'urbanisme**

Dossier Philippe Favario : Madame le Maire rappelle le recours de M. Philippe Favario devant le Tribunal Administratif contre le refus d'un permis de construire déposé par lui sur la parcelle E240. Les membres de la commission urbanisme se retrouveront sur le terrain le 21 août à 17h30 pour une analyse concrète de ce dossier.

Mur situé chemin du Balais : ce mur soutient le chemin communal mais il est cadastré sur une propriété privée. La commune prendra en charge sa réfection mais un alignement sera fait avec expertise d'un géomètre pour régulariser cette situation. Adopté à l'unanimité.

Parcelle 1527 : propriété jusqu'alors de M. Giron, elle est en passe d'être vendue. Elle a une contenance cadastrale de 2 m2 et est impactée par le chemin rural enrobé. La commune se porte acquéreuse de cette surface déjà goudronnée au prix fixé par les Domaines (frais d'acte à charge de la commune demanderesse).

Adopté à l'Unanimité

## **6- Téléphonie mobile**

Réduction point noir piste de la Frasse : une mise en concurrence a été organisée pour le choix du maître d'œuvre. Deux candidats ont proposé des prix, l'ONF (meilleur prix) est retenu.

Servitude de passage pour la ligne électrique pour ENEDIS pour le compte de l'opérateur FREE : la procédure juridique est engagée. Les mairies de St Alban et st Colomban ont informé les propriétaires, le 20 août 2020, de la demande de servitude de passage formulée par ENEDIS pour le compte de l'opérateur FREE, pour la ligne électrique qui desservira le pylône. Les propriétaires auront deux mois pour faire connaître leurs observations puis les maires, au nom de l'Etat, instaureront la servitude de passage le mois suivant.

## **7- Point sur les travaux**

Entretien de la voirie programmée dans plusieurs hameaux (entreprise Eiffage pour un montant inférieur à 40 000 €, entreprise Colas pour l'enrobé du chemin de Champote)

Réhabilitation du clocher : visite sur site, la charpente paraît en bon état, un diagnostic est demandé sur la toiture du clocher.

Point sécurité : bouches incendie et extincteurs contrôlés, contrôles électriques sur les bâtiments : petits travaux en cours

Chaufferie : ramonage programmé sur les deux chaudières, bois et fuel

Expertise à programmer sur plusieurs bâtiments : maison Christian Bernard au Frêne, Adolphe Frasson-Goret au Bessay, Ecurie Reynier/indivision au Bessay, Frasson-Gaillard au 1<sup>er</sup> Villard, Darves-Bornoz Vincent au Frêne

## **8- Subventions aux associations**

Banque alimentaire de Savoie : 10 € (10 cts par habitants)

Amis des Villards : report sur 2020 du lot « une semaine en gîte, moyenne ou basse saison », non utilisée en raison de la crise sanitaire

AAPPMA de l'ARC : 100 €

AFPI : 500 € pour combler le déficit de fonctionnement de l'année 2019. Le Conseil Municipal unanime n'envisage pas de faire une avance de trésorerie pour conduite de nouveaux travaux sur le lot anciennement attribué à T. Martin-Cocher : ce lot ne justifie pas d'une nouvelle intervention, qui ne pourrait pour être utile que s'apparenter à du gros défrichement.

Anciens Combattants : 200 €

Sou des Ecoles : 300 €

ACCA : 300 €

Adoptées à l'Unanimité

## **9- Décision budgétaire modificative.**

A la demande de la Trésorerie, modifications d'affectation de compte :

Budget de fonctionnement :

Annulation de 500 € sur le compte 7751 (produits des cessions d'immobilisation), affectation au compte 7788 (produits exceptionnels divers)

Adopté à l'Unanimité

**10- Convention relative à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales :**

Engagement sans frais mais nécessaire pour permettre un suivi des dossiers de retraite des Agents.  
Autorisation de signature au maire accordée à l'unanimité.

**11- Questions diverses**

Questions foncières : recherche d'un stagiaire susceptible de travailler avec la mairie sur ce dossier (Université Savoie Mont-Blanc contactée).

Chemin de l'Oratoire : vitesse excessive signalée par une famille de riverains. Principe de la pose d'un panneau d'alerte adopté.

Déneigement 2020-2021 : besoin estimé à moins de 40 000 €, procédure négociée pour un contrat annuel, renouvelable par tacite reconduction pour la durée du mandat.

**Fin du Conseil Municipal : 00h21**